



**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 août 2020**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
20 AOUT 2020 à 18 H 00**

**RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS**

Présents : Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Pome CASTANIER, Henri PROUHEZE, Rose-Marie MARTIN, Thierry CHAZE, Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAU, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Compte-rendu du 16 juillet 2020 :**

**Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

**Ordre du jour :**

**1) Nouvelle composition du Conseil Communautaire suite aux observations de la Préfecture de la Lozère sur la délibération d'installation du 16 juillet 2020 :**

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de la décision de la Préfecture de déférer au Tribunal Administratif la délibération d'installation du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 au motif que la liste des membres représentant la Commune de Langogne ne respectait pas la parité.

En effet, à la suite de la démission de Madame Catherine BONNEFILLE représentant la liste minoritaire sur la Commune de Langogne, cette dernière a été remplacée par le suivant sur la liste en l'occurrence Monsieur David MEJEAN.

Les textes en vigueur indiquent qu'en cas de démission d'un Conseiller Communautaire, celui-ci doit être remplacé par un membre "conseiller municipal" de même sexe dans l'ordre de la liste. S'il n'y a plus de Conseiller Municipal de même sexe disponible sur la liste, le poste de Conseiller Communautaire devient vacant.

Monsieur le Président précise que le déféré n'a pas de caractère suspensif.

Toutefois, sans attendre la décision du tribunal administratif, Monsieur le Président indique que la CCHA, souhaitant se mettre en conformité avec l'article L273-10 du Code électoral, a demandé à la Mairie de Langogne la communication d'une liste modifiée de ses représentants au sein de la CCHA.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

**PREND ACTE** de la nouvelle composition du Conseil Communautaire qui s'établit comme suit :

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	DATE DE NAISSANCE	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
	TITULAIRES		SUPPLEANTS
AUROUX	Anne-Marie PIJEAU	22/02/1957	
	Julian SUAU	22/12/1995	

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	DATE DE NAISSANCE	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
	TITULAIRES		SUPPLEANTS
BEL-AIR-VAL-D'ANCE	Claude SOLIGNAC	31/08/1968	
	Mireille GARDES SAINT PAUL	05/11/1956	
	Sébastien BROUSSARD	05/02/1977	
CHASTANIER	Guy ODOUL	13/08/1947	Alain GONY
			(14/11/1953)
CHEYLARD L'EVEQUE	Patrick FERRERES	13/07/1960	Robert MAYRAND
			(19/08/1957)
LANGOGNE	Marc OZIOL	31/01/1971	
	Liliane PERISSAGUET	12/06/1945	
	Francis CHABALIER	15/09/1956	
	Johanne TRIOULIER	31/03/1982	
	Jean-François COLLANGE	25/06/1961	
	Marie-Josée BEAUD	12/08/1958	
	Olivier ALLE	26/04/1974	
	Pome CASTANIER	24/10/1970	
	Henri PROUHEZE	22/02/1954	
	Rose-Marie MARTIN	09/04/1961	
	Thierry CHAZE	22/10/1959	
	Patrick RENOARD	06/02/1971	
	Virginie FOURNIER	07/07/1993	
LUC	Patrice CLAVEL	27/12/1950	
	Jean-Marie BOSCUS	27/03/1949	
NAUSSAC-FONTANES	Jean-Louis BRUN	03/04/1964	
	Alain GAILLARD	21/09/1950	
ROCLES	Pierre MALET	28/07/1951	
	Aline RANC	23/06/1953	
ST BONNET - LAVAL	Jean-Louis SOULIER	19/01/1947	
	Jean-Claude MAYRAND	23/10/1963	
ST FLOUR DE MERCORE	Guy MAYRAND	27/07/1962	Laurence MARTINEZ
			(17/06/1951)

2) **Décision Modificative n° 1 sur Budget Principal 2020 de la CCHA :**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, **par 2 "Abstentions" et 27 voix "Pour" :**

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 1 suivante sur le budget principal 2020 de la C.C.H.A. :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA CCHA								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
014	739223	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales 2018	95 000,00 €	475,00 €	95 475,00 €			
73	73223					40 000,00 €	42 231,00 €	82 231,00 €
011	6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 €	9 256,00 €	10 756,00 €			
65	6531	Indemnités élus	24 900,00 €	8 500,00 €	33 400,00 €			
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>121 400,00 €</b>	<b>42 231,00 €</b>	<b>163 631,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>42 231,00 €</b>	<b>82 231,00 €</b>

INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
021	021	Virement de la section d'investissement				0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Programme 987	204171 /987	Programme 987 "Etude Abattoir Langogne"	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

**3) Portage par la CCHA d'une étude de positionnement territorial et de gouvernance de l'abattoir de Langogne :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que, pour maintenir son activité, l'abattoir de Langogne doit procéder à une nouvelle tranche de travaux d'investissement afin de fiabiliser l'outil actuel au regard des déficiences observées sur le bâtiment (toiture défectueuse, mises aux normes électriques, réfection des sols dégradés, traitement des rails de transfert des carcasses, ...).

La Régie municipale, gestionnaire de l'abattoir et rattachée à la Commune de Langogne, ne peut envisager ces travaux, évalués à **1 600 000 € HT**, sans un accompagnement de partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Département, CCHA, ...).

A la suite de premiers contacts avec les partenaires financiers, l'Etat a indiqué qu'il conditionnait son intervention financière à la mise en œuvre préalable d'une étude destinée à rechercher un nouveau mode de gouvernance de l'abattoir pour se substituer à l'actuelle régie municipale.

La Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA) disposant de la compétence économique, Monsieur le Président propose qu'elle puisse assurer le portage de cette étude dans un cadre global de positionnement territorial et de gouvernance de l'abattoir de Langogne.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 1 "Abstentions", 2 voix "Contre" et 26 voix "Pour"** :

**DONNE SON ACCORD** pour que la CCHA assure le portage de l'étude de positionnement territorial et de gouvernance de l'abattoir de Langogne.

**VALIDE** le cahier des charges de cette étude et le rétroplanning tels que présentés en annexe à la présente délibération.

**SOLLICITE** une subvention de 48 000 € auprès du Département de la Lozère pour le financement de cette étude dont le montant a été évalué à 60 000 € HT.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

○ <b>Coût estimatif :</b>	<b>72 000 € TTC</b>
○ <b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
▪ <b>Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère (80 % de 60 000 € HT)</b>	<b>48 000 €</b>
▪ <b>Autofinancement CCHA</b>	<b>12 000 €</b>
▪ <b>TVA prise en charge par la CCHA</b>	<b>12 000 €</b>

**DONNE DELAGATION** à Monsieur le Président pour lancer la consultation (Appel d'offres) dans le cadre de la recherche d'un prestataire (ou un groupement de prestataires) en vue de la réalisation de l'étude.

**DONNE DELAGATION** à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) pour la sélection du prestataire (ou un groupement de prestataires) chargé de la réalisation de l'étude.

**AUTORISE** Monsieur le Président de la CCHA à signer le marché public avec le prestataire (ou un groupement de prestataires) sélectionné par la C.A.O.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer toutes pièces s'y rattachant.

Avant que le vote sur le point de l'ordre du jour du point n° 4 de l'ordre du jour, Monsieur Patrick RENOUARD quitte la salle.

Le liste des participants aux délibérations qui suivent est la suivante :

Présents : Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Pome CASTANIER, Henri PROUHEZE, Rose-Marie MARTIN, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAU, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

#### **4) Construction de la Médiathèque dans le cadre de la requalification du site de l'ancien lycée à Langogne – Approbation de l'Avant-Projet-Détaillé :**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré, lors de sa réunion du 28 novembre 2019, pour déterminer le lauréat du concours d'architecte mis en œuvre dans le cadre du projet de requalification du site de l'ancien lycée à Langogne.

L'équipe lauréate s'est ainsi vu confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération globale de requalification du site de l'ancien lycée. Elle a travaillé depuis à la finalisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) puis de l'Avant-Projet Détaillé (APD).

L'APD a été présenté au groupe de travail "Requalification du site de l'Ancien Lycée à Langogne" le jeudi 30 juillet 2020.

D'une manière générale, les dispositions prévues pour les différents espaces ont été considérées comme répondant aux attentes et respectant le cahier des charges du concours d'architecte. Un certain nombre de points techniques ont été précisés et vont être intégrés dans la prochaine étape à savoir la constitution du Document de Consultation des Entreprises. Les utilisateurs des locaux "Médiathèque" et "Office de tourisme" doivent faire des projections en termes de mobilier pour bien positionner les divers équipements techniques (prises, réservations, ...) d'ici le 20 septembre 2020.

Il a également été convenu que le dossier revienne devant le Groupe de travail sur 2 aspects qui ne remettent pas en cause l'Avant-Projet Détaillé :

- Le premier concerne le traitement des aspects extérieurs du fait de la démolition du bâtiment et les dispositions à prendre vis-à-vis des riverains de la rue du Pont Vieux. Des projections vont être étudiées avec un géomètre pour analyser la situation.
- Le deuxième concerne le "local commercial" dont l'orientation comme "pépinière d'entreprise commerciale" est déjà retenu. Le groupe de travail fera des propositions en matière de gestion future de ce lieu.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider l'Avant-Projet Détaillé pour la partie "Médiathèque", élément déterminant du projet, et, plus globalement, toutes les composantes qui participent de la requalification du site de l'ancien lycée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 1 voix "Contre" et 27 voix "Pour" :**

**APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé de la requalification du site de l'ancien lycée qui va se traduire par la réalisation des équipements suivants :**

- L'espace public et les parkings (pour le compte de la Commune de Langogne). Le projet prévoit la création de 65 places de parking, *"le plus proche possible des 69 places actuelle"* (cf. cahier des charges) avec des réservations pour la recharge électrique y compris pour "l'espace vélos".
- **La Médiathèque "tête de réseau" pour le territoire de la CCHA y compris l'auditorium. Cet équipement s'accompagne de la mise en place d'un réseau sur l'ensemble des 10 Communes membres de la CCHA.** } *L'espace pour le personnel est mutualisé entre la Médiathèque et l'Office de Tourisme.*
- L'office de tourisme.
- Le local commercial.
- Les locaux du Centre Médico-Psychologique (niveau 1 du bâtiment côté Bd de Gaulle)
- Les 7 logements (4 logements de type T3 et 3 logements de type T2) (niveau 2 et niveau 3 du bâtiment côté Bd de Gaulle)

**APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant pour la partie "Médiathèque" :**

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| ▪ Coût des travaux :  | 1 633 000, 00 € HT        |
| ▪ Honoraires, études et frais divers  | 245 466, 50 € HT          |
| ▪ TOTAL Dépense   | 1 878 466, 50 € HT        |
| ▪ <u>TOTAL Dépenses éligibles DRAC</u>  | <b>1 840 471, 80 € HT</b> |
| <i>(Soustraction 1/2 espace mutualisé avec Office de Tourisme ( - 37 994, 70 €)</i> |                           |
| ▪ <u>Plan de financement prévisionnel :</u>   |                           |
| • Subvention sollicitée auprès la DRAC "Occitanie" (45 %)                           | 828 000, 00 €             |
| • Subvention sollicitée auprès de la Région "Occitanie"                             | 538 000, 00 €             |
| • Subvention acquise du Département de la Lozère                                    | 131 247, 00 €             |
| • Emprunt et autofinancement CCHA   | 381 219, 50 €             |

**APPROUVE** les modifications apportées aux plans de financement prévisionnels, après la phase APD, pour les différentes composantes du programme global de requalification du site de l'ancien lycée récapitulés dans le tableau ci-après :

## PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN LYCEE A LANGOGNE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RECALE AU STADE DE L'AVANT-PROJET DETAILLE - 20 AOÛT 2020

DESIGNATION	COUT GLOBAL HT	Démolition anciens bâtiments	Espaces publics - Parkings	Médiathèque tête de réseau	Office de Tourisme	Centre Médico-Psychologique	7 logements	Pépinière commerciale - Ateliers partagés
TRAVAUX	4 480 000 €	420 000 €	518 000 €	1 633 000 €	247 000 €	567 000 €	927 000 €	168 000 €
REPARTITION EN %	100,00%	9,38%	11,56%	36,45%	5,51%	12,66%	20,69%	3,75%
ASSISTANTE A MAITRISE D'OUVRAGE (Phases 2 et 3)	30 682,00 €	2 876,44 €	3 547,61 €	11 183,86 €	1 691,62 €	3 883,19 €	6 348,71 €	1 150,58 €
CONCOURS D'ARCHITECTE	80 000,00 €	7 500,00 €	9 250,00 €	29 160,71 €	4 410,71 €	10 125,00 €	16 553,57 €	3 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	454 233,00 €	42 584,34 €	52 520,69 €	165 571,98 €	25 043,65 €	57 488,86 €	93 989,73 €	17 033,74 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	23 637,00 €	2 215,37 €	2 733,03 €	8 615,90 €	1 303,20 €	2 991,56 €	4 890,96 €	886,39 €
SPS	32 680,00 €	3 063,75 €	3 778,63 €	11 912,15 €	1 801,78 €	4 136,06 €	6 762,13 €	1 225,50 €
AUTRES ETUDES (Vulnérabilité inondations, diagnostic déchets, amiante, plomb, géothermie, topographie, appel d'offres,...) *	52 185,00 €	4 892,34 €	6 033,88 €	19 021,90 €	2 877,16 €	6 604,66 €	10 798,10 €	1 956,94 €
<b>TOTAL OPERATION (DEPENSES)</b>	<b>5 153 417,00 €</b>	<b>483 132,84 €</b>	<b>595 863,85 €</b>	<b>1 878 466,50 €</b>	<b>284 128,12 €</b>	<b>652 229,33 €</b>	<b>1 066 343,20 €</b>	<b>193 253,15 €</b>

* DETAIL AUTRES ETUDES	
Etude vulnérabilité inondations	6 600,00 €
Diagnostic déchets	5 100,00 €
Diagnostic Amiante-plomb-termitite	8 600,00 €
Etude faisabilité géothermie	5 100,00 €
Etudes de sol	9 185,00 €
Topographie	12 600,00 €
Frais appel d'offres	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 185,00 €</b>

1 078 996,69 €

DRAC

1 840 471,80 €

(-50% de l'espace mutualisé avec l'Office de Tourisme) [-11 m2] sur un total de 336,4 m2 soit - 37 994,70 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Subvention sollicitée auprès de l'Etat - DETR 2020 - DSIL 2020	530 123,00 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat - DETR 2021	114 041,00 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat - DGD (DRAC OCCITANIE) 45 %	828 000,00 €
Subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie (Contrat Bourg-centre)	97 110,00 €
Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère (Contrat territoriaux)	88 253,00 €
Financement Communale de Langogne	363 510,69 €
Autofinancement CCHA + EMPRUNT	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 078 996,69 €</b>

114 041,00 €	391 000,00 €	140 000,00 €	88 000,00 €	644 164,00 €
828 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	48 400,00 €	619 000,00 €
90 400,00 €	35 000,00 €	70 000,00 €	18 000,00 €	828 000,00 €
22 808,00 €	226 229,33 €	786 343,20 €	38 853,15 €	843 910,00 €
363 510,69 €	652 229,33 €	1 066 343,20 €	193 253,15 €	365 308,00 €
0,00 €	1 066 343,20 €	1 489 524,30 €	5 153 416,99 €	363 510,69 €
1 078 996,69 €	1 066 343,20 €	1 489 524,30 €	5 153 416,99 €	5 153 416,99 €

FINANCEMENTS DÉJÀ OBTENUS

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour réactualiser et déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires, auprès du Département de la Lozère, pour l'inscription des dossiers de demande de subvention concernant le Centre-Médico-Psychologique, les 7 logements et la pépinière commerciale – Ateliers partagés dans le Contrat Territorial 2018-2020 qui vient d'être prorogé jusqu'à fin 2021.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

5) **Aide à l'immobilier d'entreprise – Subvention en faveur de la SCIC "LAC48.COOP" pour l'acquisition et l'aménagement d'une plateforme logistique :**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré, lors de sa réunion du 28 novembre 2019, pour accuser réception d'une demande d'aide déposée par la SCIC "Lac48.ccop" en vue de l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment pour faire office de plateforme logistique. Le Conseil Communautaire s'est également prononcé alors sur le principe d'un accompagnement financier de ce projet.

Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise au Département de la Lozère, ce dernier a réalisé l'instruction de ce dossier en lien également avec la Région "Occitanie".

En fonction des conclusions favorables de cette instruction, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur plusieurs points.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 1 voix "Contre" et 26 voix "Pour" (Madame Pome CASTANIER, Présidente de la SCIC ne prenant pas part à la délibération ni au vote) :**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au dossier d'instruction établi par le Département de la Lozère dans le cadre de la convention de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise conclue entre le Département de la Lozère et la CCHA.

**PREND ACTE** du plan de financement prévisionnel du projet qui, après instruction, s'établit comme suit :

DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	COUT	AIDES SOLLICITEES (PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL)		
			Région	Département	CCHA
SCIC "LAC48.COOP"	Acquisition et Aménagement d'un bâtiment pour faire office de Plateforme logistique	99 261,85 €	23 822 €	2 977 €	2 977 €

**DECIDE** l'octroi de la subvention de la CCHA de **2 977 €** au profit de la SCIC "Lac48.coop" pour financer le projet d'acquisition d'un bâtiment et son aménagement en Plateforme logistique.

**ENGAGE** la CCHA à verser cette somme au Département de la Lozère (à réception du titre de recettes) dans la mesure où ce dernier en aura fait l'avance auprès de la SCIC "Lac48.coop".

**APPROUVE** la proposition de convention de cofinancement à intervenir entre la Région "Occitanie" et la CCHA dans le cadre de la mise en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprise et **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

6) **Renouvellement de la Commission Intercommunale des impôts directs (CIID) suite aux élections communautaires de 2020 :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Lozère a invité la CCHA à lui transmettre une liste de 40 contribuables pour lui permettre d'instituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

En application de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), cette Commission sera composée :

- du Président de l'EPCI
- de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants

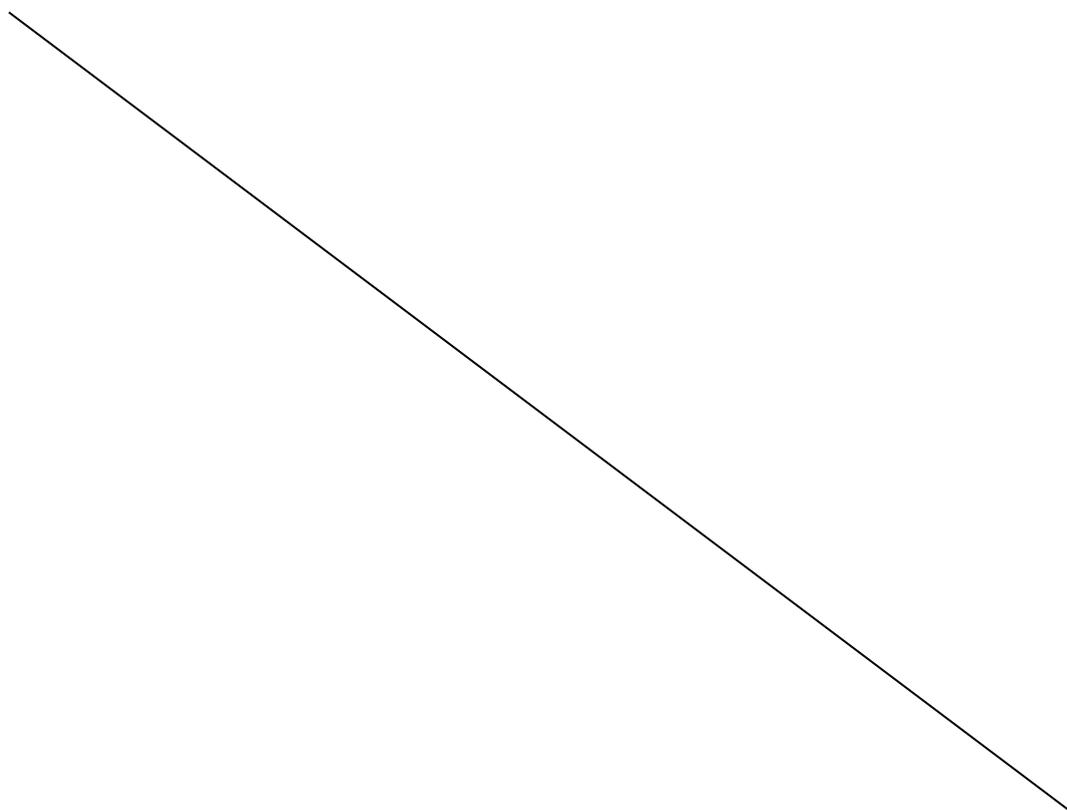
Pour l'établissement de la liste des 40 contribuables, il a été proposé à chacune des 10 Communes composant la CCHA de communiquer les coordonnées de 4 membres contribuables pour permettre une répartition des futurs commissaires sur l'ensemble du territoire.

Sur la base de ces communications, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider la liste des personnes proposées à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Lozère pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs du Haut Allier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

**VALIDE** la liste des 40 membres, dont les coordonnées sont mentionnées sur le tableau ci-après, à transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Lozère dans la cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs du Haut Allier (CIID)

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER - 1 QUAI DU LANGOUYROU - 48300 LANGOGNE**  
**LISTE DES 40 MEMBRES PROPOSES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR FAIRE DE LA CIID**

COMMUNE	TITULAIRE			SUPPLEAINTS				
	MONBRE	NOM -PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	MONBRE	NOM -PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
AUROUX	2	TRINTIGNAC Mireille	22/01/1961	Le Bourg 48600 AUROUX	2	BOUCHET Bernadette	23/05/1958	Toute de Briges 48600 AUROUX
		DELMAS Pascal	03/03/1966	Les Salles 48600 AUROUX		GILARDIN Bernard	07/01/1963	RD 988 48600 AUROUX
BEL-AIR-VAL-D'ANCE	2	Christophe PIGNOL	29/10/1972	Route de Grandrieu Chambon le Château 48600 BEL-AIR-VAL-D'ANCE	2	Claude SOLIGNAC	31/08/1968	Route de Grandrieu Chambon le Château 48600 BEL-AIR-VAL-D'ANCE
		Mireille GARDES SAINT PAUL	05/11/1956	Ancette St Symphonien 48600 BEL-AIR-VAL-D'ANCE		Anne-Marie DUMAS	06/11/1973	La Brugère St Symphonien 48600 BEL-AIR-VAL-D'ANCE
CHASTANIER	2	ODOUL Guy	13/08/1947	Les Moulins 48300 CHASTANIER	2	NEGRON Bernard	22/03/1961	Fonfrède 48300 CHASTANIER
		GONY Alain	14/11/1953	Les Barraques 48300 CHASTANIER		TREMOLIERE Christian	29/01/1986	Combe des Moulins 48300 CHASTANIER
CHEYLARD L'ÉVÊQUE	2	FERRERES Patrick	13/07/1960	Le refuge du Moure 48300 CHEYLARD L'ÉVÊQUE	2	CHALVIDAN Joël	23/09/1956	Le bourg 48300 CHEYLARD L'ÉVÊQUE
		MAYRAND Robert	19/08/1957	Sagnousse 48300 CHEYLARD L'ÉVÊQUE		ROUDIL Jacky	17/06/1955	Le bourg 48300 CHEYLARD L'ÉVÊQUE
LANGOGNE	2	Jean-Claude CHAZAL	01/04/1944	4 chemin des Gachassous 48300 LANGOGNE	2	Gérard SOUCHON	01/05/1945	5 rue du canal 48300 LANGOGNE
		Nicole THEROND	04/12/1953	40 rue de villeneuve 48300 LANGOGNE		Auréli VIALA	09/06/1982	Brugerolles 48300 LANGOGNE
LUC	2	ASTIER Eddie	25/10/1957	Praniac 48250 LUC	2	RIEU Christine	02/07/1965	Le Village 48250 LUC
		ROUVIERE Yamick	03/06/1981	Espradels 48250 LUC		FRAISSE Karine	25/10/1978	Esfourmés 48250 LUC
NAUSSAC - FONTANES	2	BRUN Jean-Louis	03/04/1964	Chaussemilles 48300 Naussac-Fontanes	2	AJASSE Jean-François	17/06/1966	Chaussemilles 48300 FONTANES
		GAILLARD Alain	21/09/1950	Rue de la tour 48300 NAUSSAC		BACON Daniel		Pomeyrois 48300 NAUSSAC
ROCLÉS	2	MALLET Pierre	28/07/1951	Villevieille 48300 ROCLÉS	2	RIEU Hervé	28/02/1968	Le bourg 48300 ROCLÉS
		RANC Aline	23/06/1953	Le bourg 48300 ROCLÉS		FLOURET Jonathan	01/07/1982	Vieux-Fraisse 48300 ROCLÉS
SAINTE BONNET-LAVAL	2	SOULIER Jean-Louis	19/01/1947	Condres 48600 ST BONNET-LAVAL	2	THOMAS Josette	27/03/1948	Laval-Ager 48600 ST BONNET-LAVAL
		MAYRAND Jean-Claude	23/10/1963	Beureceuil 48600 ST BONNET-LAVAL		BEAUD Laurence	09/09/1963	Montauroux 48600 ST BONNET-LAVAL
SAINTE FLOURE DE MERCOIRE	2	MAYRAND Guy	27/07/1962	L'Herm 48300 SAINT FLOUR DE MERCOIRE	2	BONIDAN Drisy	17/11/1985	Le Bourg 48300 SAINT FLOUR DE MERCOIRE
		MARTINEZ Laurence	17/06/1951	Route de L'Herm 48300 SAINT FLOUR DE MERCOIRE		BONHOMME Séverine	14/03/1970	Rte de l'Herm 48300 SAINT FLOUR DE MERCOIRE
TOTAL	20				20			

7) **Modification des statuts de l'EPIC "Office de tourisme de Langogne – Haut Allier :**

A la suite des récentes élections communautaires et, pour prendre en considération la réduction du nombre de Communes depuis 2017 au sein de la CCHA (*Commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance qui regroupe les anciennes Communes de Chambon le Château et Saint Symphorien*), Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à procéder à une adaptation des statuts de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" et, plus précisément l'article 3.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 1 "Abstention" et 27 voix "Pour" :**

**DECIDE** de modifier l'article 3 des statuts de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" comme suit :

**Au lieu de lire :**

*Chapitre I – Le Comité de Direction*

**Article 3 – Organisation et désignation des membres**

*Conformément à l'article L133-5 du code du tourisme, les membres représentant la Communauté de communes du Haut Allier détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC. Le Comité de Direction comprend 23 membres désignés par le Conseil de Communauté, dont :*

- 12 conseillers communautaires titulaires et 12 suppléants*
- 11 représentants et 11 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme sur le territoire du Haut Allier*

*Les conseillers communautaires, membres du comité de direction de l'Office de Tourisme, sont élus par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat.*

*Les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.*

*En cas de démission ou de décès, il est procédé dans le plus bref délai, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui restait à courir pour le membre remplacé.*

**Lire :**

*Chapitre I – Le Comité de Direction*

**Article 3 – Organisation et désignation des membres**

*Conformément à l'article L133-5 du code du tourisme, les membres représentant la Communauté de communes du Haut Allier détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC. Le Comité de Direction comprend 23 membres désignés par le Conseil de Communauté, dont :*

- 10 conseillers communautaires titulaires et 10 suppléants*
- 9 représentants et 9 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme sur le territoire du Haut Allier*

*Les conseillers communautaires, membres du comité de direction de l'Office de Tourisme, sont élus par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat.*

*Les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.*

*En cas de démission ou de décès, il est procédé dans le plus bref délai, au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui restait à courir pour le membre remplacé.*

**VALIDE** la répartition des 9 sièges pour les représentants des Professionnels et des Organismes intéressés au Tourisme, sur le territoire du Haut Allier, comme suit :

- **1 représentant de l'association "Les Amarells"**
- **1 représentant des Foyers Ruraux**
- **2 représentants de l'association "Lac de Naussac en Gévaudan" regroupant des professionnels de l'accueil touristique autour du Lac de Naussac et au-delà.**
- **1 représentants de l'association des artisans, commerçants et entrepreneurs du Territoire (e.Langogne).**
- **1 représentant de la SCIC "LAC48.COOP"**
- **1 représentant des loueurs de meublés de Tourisme.**
- **1 représentant du Comité Départemental du Tourisme de la Lozère.**
- **1 représentant des associations du patrimoine.**

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires au recensement des candidatures des nouveaux représentants des organismes intéressés au Tourisme (9 titulaires et 9 suppléants) et **l'AUTORISE** à signer les arrêtés de nomination.

**PREND ACTE** de l'intérêt de pouvoir associer aux travaux de la commission tourisme (créée au sein de l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier des représentants d'associations locales dans divers domaines (Randonnée à pied, à vélo et à cheval, moto-club, ...) en tant que personnes qualifiées. (pour faire suite à l'intervention de Monsieur Julian SUAU)

**8) Désignation d'un représentant de la CCHA au sein du Conseil d'Administration de l'association "Soins et Santé" :**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que l'association "Soins et Santé", qui gère le Centre de Soins de Langogne, a demandé à la CCHA (par courrier du 6 août 2020) de bien vouloir désigner un représentant pour siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Louis BRUN, vice-président délégué à l'action sociale, petite enfance et loisirs, et invite d'autres éventuels candidats à se faire connaître.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Communautaire, **par 1 "Abstention" et 27 voix "Pour" :**

**DESIGNE** Monsieur Jean-Louis BRUN comme représentant de la CCHA au sein de l'association "Soins et Santé".

**PREND ACTE** que Monsieur Jean-Louis BRUN siégera, en tant que membre de droit, au sein du Conseil d'Administration de l'association.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions (Notification de la décision, ...)

**9) Questions diverses :**

**- Visite de terrain à Auroux et à Bel-Air-Val-d'Ance :**

*Monsieur Francis CHABALIER informe le Conseil Communautaire que des rencontres CCHA-Communes se sont déroulées récemment à Auroux et à Bel-Air-Val-d'Ance. Ce type de rencontre va se poursuivre sur le territoire.*

*Concernant le secteur Bel-Air-Val-d'Ance / Saint Bonnet – Laval, une réflexion de mutualisation de moyens est bien avancée. Elle sera présentée pour validation au prochain Conseil Communautaire.*

- **Représentants pour les Commissions internes à la CCHA :**

*Monsieur Francis CHABALIER informe le Conseil Communautaire qu'un appel à candidature va être lancé pour pouvoir procéder à la constitution des Commissions internes à la CCHA lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.*

- **Dossiers importants pour la CCHA (PLUi/ZAE des Choisinets/RN 88 et contournement de Langogne).**

*Monsieur Francis CHABALIER informe le Conseil Communautaire des récentes inventions faites par la CCHA auprès de la Préfecture de la Lozère (et du Ministère de l'Ecologie pour la question de la loi Littoral) sur les dossiers, importants pour le territoire, qu'il est nécessaire de voir évoluer rapidement (Déblocage juridique de la ZAE des Choisinets, Révision du PLUi du Haut Allier, Aménagement de la RN 88 et projet de contournement de Langogne).*

- **Rencontre avec les Chambres consulaires :**

*Monsieur Francis CHABALIER informe le Conseil Communautaire de la demande des Chambres consulaires de venir à la rencontre des élus de la CCHA pour présenter leurs actions.*

*Monsieur Francis CHABALIER suggèrera aux 3 chambres d'organiser une réunion commune à laquelle tous les Conseillers Communautaires seront conviés.*

- **Conférence territoriale de l'Action Publique :**

*Monsieur Francis CHABALIER indique qu'il a accepté de faire partie de la liste de candidats pour faire partie des représentants des Communautés de Communes au sein de la Conférence territoriale de l'action publique, instance mise en place par l'Etat dans chaque Département pour notamment arbitrer les "conflits de compétences entre collectivités".*

- **SICTOM des hauts Plateaux :**

*Dans le cadre de l'installation prochaine du Conseil Syndical du SICTOM des Hauts Plateaux, Monsieur Francis CHABALIER indique que Monsieur Henry PROUZEZE, qui fait partie des représentants désignés le 16 juillet 2020 pour représenter la CCHA, se portera candidat à la présidence. Des contacts seront pris avec les autres Communautés de Communes dans la cadre de la préparation de l'installation du Conseil Syndical. Celle-ci doit intervenir avant le 25 septembre au plus tard.*

*Monsieur Jean-Louis BRUN souligne la nécessité de bien prendre en considération tous les enjeux liés à l'activité du SICTOM sur un large périmètre.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.**